



Les cars sont des espaces non fumeurs (y compris cigarette électronique).



L'étiquetage des bagages est obligatoire.



Les cars sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sur réservation préalable 48 h à l'avance auprès de la centrale de réservation : N° 0810 40 00 26.



Service sur réservation pour chaque trajet, 48h à l'avance en téléphonant au 0810 40 00 26. Le transport de vélo reste possible sans réservation, sous réserve de place disponible.

L'ENSEMBLE DES TARIFS COMMERCIAUX TER EST VALABLE SUR CETTE LIGNE

Tarif personnel et ayants-droit SNCF non applicable.



POINTS DE VENTE DE LA LIGNE

À bord des autocars et auprès de tous les points de vente SNCF, dont les gares de Bellegarde-sur-Valserine, Bourg-en-Bresse et Oyonnax.

Seuls les billets à l'unité peuvent être vendus par le conducteur ; les abonnements ne sont pas délivrés à bord.

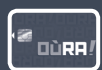


MODALITÉS DE PAIEMENT À BORD DES CARS

Le paiement par carte bancaire est accepté sans montant minimum.



Les billets de plus de 20 € ne sont pas acceptés. Merci de faire l'appoint.



MODALITÉS DE VALIDATION DES TITRES SUR CARTE OÛRA!

Les billets chargés sur carte OÛRA! ne sont pas acceptés à bord. Munissez-vous d'un titre papier en gare ou auprès du conducteur (ex : carnet de billets, billets illico liberté, billets illico liberté jeunes...).



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES BILLETS VENDUS À DISTANCE (INTERNET FIXE ET MOBILE)

À votre montée à bord, merci de présenter un justificatif d'identité au conducteur.



INFORMATIONS À DISTANCE

Auprès de votre transporteur : PHILIBERT TRANSPORT

Tél. 0 810 744 744 (coût de 6 centimes par minute) – www.philibert-transport.fr

Procédure d'abonnement aux alertes SMS

Pour recevoir l'information voyageurs sur le mobile, inscrivez-vous sur le site www.philibert-transport.fr

Calculateur d'itinéraire régional : www.oura.com

SNCF : Allo TER : 09 69 32 21 41 (appel non surtaxé)



COURRIERS VOYAGEURS

Vous adresser à : PHILIBERT TRANSPORT

La Chambière – 400, rue de la Charolaise – 01440 Viriat



SÉCURITÉ VOYAGEURS

Les passagers ont l'obligation d'attacher leur ceinture. En cas de contrôle par les forces de l'ordre, un passager n'ayant pas mis sa ceinture encourt une amende de quatrième classe soit 135€.